

Vente d'un droit au bail local commercial

Par rufener_old, le 16/08/2007 à 21:29

j'a?i signe une confirmation de vente de prix de mon droit au bail. je voudrais me retracter ? combien de temps ce document est il valable . ? mes futurs repreneurs menace de me poursuivre en justice.je suis dans le pret a porter l'annee n'a pas ete bonne ,les soldes n'ont plus,et je voudrais poursuivre une annee de plus. la proposition de pris est de 90000 euros qu'elles sont les con,sequences de cette affaire. Mon notaire ne m'a pas prevenue que le papier que je signais m'engageait. merci de votre reponse.